

## CIZERON BIO - CONDITIONS GENERALES DE VENTE (1<sup>er</sup> janvier 2020)

### 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (les « CGV ») de la société CIZERON BIO, SA au capital social de 228.000 €, immatriculée au RCS de Saint-Etienne sous le numéro 422 542 894, dont le siège social est situé 291 Route De Chevrières - LA GIMOND (42140) (« CIZERON BIO ») sont applicables aux ventes de produits (aliments biologiques pour animaux) fabriqués et/ou distribués par CIZERON BIO (les « Produits ») ainsi qu'aux prestations de services (conseil et formation en nutrition, conduite et suivi d'élevage ; solutions techniques dans le cadre du bien-être et de la santé des animaux) (les « Services ») réalisées auprès des acheteurs professionnels (le(s) « Client(s) »).

Toute passation de commande emporte adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV qui prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du Client et/ou toutes conditions générales d'achat, sauf conditions particulières acceptées des deux Parties. Le contrat est constitué par les CGV et les conditions particulières (le « Contrat »).

### 2 – PRODUITS ET SERVICES

Les Produits et Services sont présentés dans la grille tarifaire, permettant notamment au Client de prendre connaissance des gammes de Produits proposés, du prix de vente, des éventuelles restrictions à la vente (quantité minimum ou maximum par exemple) et des conditions applicables à la livraison en fonction du secteur. Les informations contenues dans la grille tarifaire sont données à titre indicatif, CIZERON BIO se réservant le droit de les modifier à tout moment, sous réserve des Contrats en cours.

Concernant les Produits, il est précisé qu'ils sont uniquement destinés à l'alimentation des animaux et qu'ils ne conviennent pas à toute autre utilisation (notamment en tant que semences ou alimentation humaine). La Date de Durabilité Minimale (DDM) des Produits est de CINQ (5) mois s'ils sont stockés en silo dans des conditions appropriées (notamment : silo conforme à la conservation d'aliments pour animaux ; endroit propre, sec et aéré ; vide-silos effectués plusieurs fois par an), étant précisé que le stockage en Big Bag, caisse, remorque et tout autre contenant non adapté ne constitue pas un mode de conservation approprié. Pour les Produits composés uniquement de matières premières en l'état : (i) la commande s'effectue sous réserve de leur disponibilité, CIZERON BIO se réservant le droit de refuser la commande le cas échéant, et (ii) une tolérance de l'ordre de 5% d'impuretés (notamment des graines diverses ou éléments végétaux) est admise en lien avec les spécificités des méthodes de productions végétales biologiques.

### 3 – COMMANDE - CONFIRMATION

La commande s'effectue par courrier électronique ou téléphone, soit (i) via le bon de commande téléchargeable sur le site internet www.cizeron-bio.fr, (ii) sur format libre (mail) précisant les coordonnées complètes du Client, le nom de l'aliment, le type de supplémentation, le tonnage, ainsi que la date limite de livraison souhaitée et les silos à remplir.

Il appartient au Client lors de sa commande de préciser son appartenance à des règles, certifications et/ou appellations ou autres impliquant l'application de normes et/ou de cahiers des charges spécifiques (notamment dans le cas d'aliments d'origine française ou 100% biologique).

Les devis de CIZERON BIO sont valables pendant une durée de TRENTE (30) jours. Les devis signés transmis par le Client font l'objet d'une confirmation de commande par CIZERON BIO.

Le Contrat est formé lorsque CIZERON BIO confirme la commande. En cas d'annulation de sa commande par le Client, CIZERON BIO se réserve le droit de facturer une somme égale à DIX POUR CENT (10%) du montant total de la commande annulée. Pour des raisons sanitaires et de traçabilité, il est précisé que l'annulation d'une commande de Produits n'est possible qu'avant la prise en charge des Produits par le transporteur (le chargement) et qu'à compter de celle-ci, aucune annulation ne sera prise en compte.

### 4 – PRIX

Les tarifs de base des Produits et/ou Services s'entendent en euros et sont ceux en vigueur au jour de la commande ou du devis, CIZERON BIO se réservant le droit de les modifier trimestriellement, sauf en cas de variation du coût des matières premières. En cas de changement de tarification, pour une commande prise avant la modification, l'ancien tarif est valable CINQ (5) jours ouvrés après la date de la commande, au-delà le nouveau tarif est pris en compte.

Les prix sont composés du tarif de base, auquel s'applique des minorations et/ou majorations en fonction des conditions particulières de la commande : quantité commandée, conditionnement et/ou présentation souhaitée, secteur de livraison et services logistiques associés. Les tarifs de base, les minorations et majorations susceptibles de s'appliquer ainsi que les secteurs de livraison sont détaillés dans la grille tarifaire.

### 5 – CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf conditions particulières, le délai de règlement des sommes dues est fixé au TRENTIEME (30) jour suivant la date de livraison des Produits ou d'exécution des Services. En cas de paiement comptant anticipé, le Client peut bénéficier d'un escompte de UN POUR CENT (1%). CIZERON BIO se réserve le droit si la situation le justifie (i) de demander un paiement comptant à la commande et/ou (ii) de subordonner toute commande à la fourniture de garanties à son profit. Les paiements seront effectués par chèque, virement bancaire, traite ou prélèvement. Tout retard de paiement entraîne automatiquement, et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un taux égal à TROIS (3) fois le taux d'intérêt légal ainsi que la facturation d'une indemnité forfaitaire de QUARANTE (40) euros de frais de recouvrement.

### 6 – TRANSFERT DES RISQUES - RESERVE DE PROPRIETE

LES RISQUES SONT TRANSFERES AU CLIENT DES LA PRISE EN CHARGE DES PRODUITS PAR LE TRANSPORTEUR. CIZERON BIO CONSERVE LA PROPRIETE DES PRODUITS JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF DE L'INTEGRALITE DU PRIX EN PRINCIPAL ET ACCESSOIRE, ETANT PRECISE QUE NE CONSTITUE PAS PAIEMENT AU SENS DE CETTE CLAUSE LA REMISE D'UN TITRE CREANT UNE OBLIGATION DE PAYER (TRAITES OU AUTRES). LE DEFAUT DE PAIEMENT DE L'UNE QUELCONQUE DES ECHEANCES POURRA ENTRAINER LA REVENDICATION DES PRODUITS OU DE LEUR PRIX ET LA RESOLUTION DU CONTRAT. EN CAS DE SAISIE OU DE TOUTE AUTRE INTERVENTION D'UN TIERS, LE CLIENT EST TENU D'EN AVISER IMMEDIATEMENT CIZERON BIO.

### 7 – LIVRAISONS - DECHARGEMENT

Les délais de livraison sont indiqués dans la grille tarifaire et varient en fonction de la localisation du lieu de déchargement. Les délais de livraison et/ou d'exécution sont donnés lors de la commande et confirmés par CIZERON BIO lors de la confirmation de la commande. Les délais de livraison et/ou d'exécution peuvent être modifiés en cas de modification de sa commande par le Client, acceptée par CIZERON BIO et faisant l'objet d'une confirmation de commande. La livraison des Produits est effectuée par un transporteur choisi par CIZERON BIO et livrée à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande. Il est précisé que le déchargement peut s'effectuer par vis, soufflerie ou benne. Le déchargement par vis est toujours privilégié. Le déchargement par soufflerie est réalisé uniquement sur demande du Client, qui reconnaît et accepte que ce mode de déchargement entraîne un effritement accéléré de la présentation amenant un excès de fines et de poussières. Le déchargement s'effectue sous la responsabilité du Client, qui doit notamment (i) avertir de toute contrainte de livraison, et (ii) veiller à ce que le déchargement des Produits puisse s'effectuer. En particulier, le Client doit s'assurer que (i) l'accès au point de déchargement est carrossable pour un camion par tout temps et à toute heure, (ii) le déchargement peut se réaliser en toute sécurité, (iii) le déchargement peut se réaliser sur une durée raisonnable.

Les Clients soumis à des règles sanitaires spécifiques, notamment de Biosécurité, doivent transmettre par anticipation à CIZERON BIO un plan de circulation lors de la commande et en toute hypothèse avant la prise en charge des Produits par le transporteur afin que ce dernier et les différents intervenants sur le site de déchargement respectent les règles sanitaires en vigueur chez le Client. Le transporteur peut décider que la livraison est impossible, CIZERON BIO se réservant dans ce cas la possibilité de facturer une somme égale à DIX POUR CENT (10%) du montant total de la commande non-livrée du fait du Client.

### 8 – GARANTIE - RESPONSABILITE

CIZERON BIO garantit que les Produits sont exempts de vices cachés. A compter de la livraison, le Client dispose d'un délai de QUARANTE-HUIT (48) heures pour signaler auprès du transporteur des vices apparents des Produits commandés en émettant des réserves précises sur le bon de livraison, confirmées par courrier avec accusé de réception adressé au transporteur (avec copie par courrier électronique à CIZERON BIO). Passé ce délai, les Produits sont considérés comme conformes à la commande. En cas de réclamation, le Client est responsable de la conservation et de l'identification des Produits contestés.

Pour des raisons sanitaires et de traçabilité, aucune reprise n'est possible et la garantie est limitée au remplacement des Produits reconnus non conformes ou à la diminution du prix.

LA GARANTIE EST EXCLUE ET CIZERON BIO N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE EN CAS (I) DE NON-INFORMATION OU D'INFORMATIONS INEXACTES DONNEES PAR LE CLIENT ET/OU PAR UN TIERS, NOTAMMENT CONCERNANT LES REGLES ET NORMES APPLICABLES AU CLIENT, EN PARTICULIER CAHIER DES CHARGES ET/OU REGLES SANITAIRES SUR SITE, ET SUR LES PROPRIETES NUTRITIONNELLES ATTENDUES DES PRODUITS, AINSI QUE (II) DE CONDITIONS DE DECHARGEMENT, DE STOCKAGE, DE MANIPULATIONS ET/OU D'UTILISATION ANORMALES ET/OU INAPPROPRIEES DES PRODUITS PAR LE CLIENT ET/OU UN TIERS.

Pour les Services, la responsabilité de CIZERON BIO est en toute hypothèse limitée au montant HT du Contrat.

### 9 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

CIZERON BIO est et demeure titulaire du savoir-faire secret, spécifique et substantiel qu'elle a développé dans le domaine de l'alimentation biologique animale (le « Savoir-faire ») ainsi que de tous ses Droits de Propriété Intellectuelle (« DPI »), notamment ceux portant sur (i) le Savoir-faire, (ii) les offres et/ou le cahier des charges établi par CIZERON BIO, (iii) la marque CIZERON BIO, (iv) le nom de domaine associé du site internet www.cizeron-bio.fr, (v) des Produits, en particulier des recettes et, (vi) des Services, en particulier des supports qu'il réalise et met à disposition pour la réalisation des prestations de formation et/ou conseils ainsi que des solutions techniques conçues dans ce cadre (ensemble les « DPI »). Le Contrat ne confère aucun droit de propriété, d'utilisation ou de reproduction de l'un quelconque de ces éléments, sauf autorisation expresse et préalable de CIZERON BIO. Le Client ne dispose que d'un droit d'usage pour ses seuls besoins propres et s'en interdit donc toute divulgation hors de son entreprise ou exploitation sans l'accord écrit de CIZERON BIO. Le Client s'engage à (i) ne pas porter atteinte, directement ou indirectement, de quelque façon que ce soit aux DPI, et (ii) ne pas faire usage des DPI en dehors du cadre du Contrat sous quelque forme et/ou support que ce soit sans l'autorisation expresse, préalable et écrite de CIZERON BIO, qui pourra à sa discrétion en cas de violation de cette obligation décider de mettre fin, de plein droit, de façon automatique et immédiate, au Contrat sans préjudice de son droit à indemnisation.

### 10 – CONFIDENTIALITE - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

#### 10.1 - Confidentialité

Chaque Partie s'engage expressément, pendant toute la durée du Contrat et pendant DEUX (2) ans à compter de sa cessation pour quelque cause que ce soit, à conserver strictement confidentiels tous les documents et informations concernant l'autre Partie, de quelque nature qu'ils soient et quel que soit leur support, leur nature ou leur mode de transmission, dont il a connaissance et en particulier concernant les Produits (les « Informations Confidentielles »). Chaque Partie s'engage (i) à ne pas les divulguer à des tiers, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, (ii) à ne pas les utiliser pour d'autres raisons que la bonne exécution du Contrat, (iii) à ne les divulguer qu'aux salariés et/ou prestataires externes en ayant besoin et soumis à une obligation de confidentialité et de non divulgation, (iv) à restituer à la Partie concernée, sur simple demande et en toute hypothèse à la cessation du Contrat, toutes ses Informations Confidentielles (y compris les copies) (v) à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des Informations Confidentielles, (vi) à informer immédiatement l'autre Partie en cas de constatation ou de présomption de divulgation des Informations Confidentielles à des personnes non autorisées et/ou d'atteinte à leur intégrité ou sécurité.

#### 10.2 - Protection des données personnelles

Chacune des Parties s'engage à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur applicables à la protection des données à caractère personnel concernant l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie). A ce titre, chacune des Parties précise que la finalité du traitement est l'exécution du Contrat, pour sa durée ainsi que celle de la garantie et des délais de prescription, ainsi que, le cas échéant, la fourniture d'informations sur les Produits et Services proposés par CIZERON BIO. Chacune des Parties s'engage à prendre les mesures pour assurer la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données ainsi collectées, qui ne seront, en aucun cas, transférées à quelque tiers de ce que ce soit, qui n'assureraient pas les mêmes garanties. Chacune des Parties rappelle que l'autre Partie (en ce compris les personnes physiques concernées de l'autre Partie) dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, de suppression et d'effacement de ses données personnelles et de minimisation du traitement et d'opposition pour des motifs légitimes, au traitement ainsi que du droit de définir des directives post-mortem, pouvant être exercés à l'adresse suivante : contact@cizeron-bio.fr ; ainsi que du droit de former une réclamation auprès de l'autorité de protection des données personnelles compétente (en France la CNIL).

### 11 – REFERENCE COMMERCIALE

Chaque Partie autorise l'autre à utiliser sa marque, son enseigne ou son nom commercial à titre de référence sur tout document commercial papier ou électronique, y compris sur son site internet.

### 12 – FORCE PROBANTE DES ECHANGES ELECTRONIQUES

Les écrits électroniques entre les Parties ont force probante au regard du Contrat et en particulier concernant le contenu et la confirmation de la commande. En conséquence, il est expressément convenu que, sauf erreur manifeste, les données conservées par CIZERON BIO dans son système d'information ont force probante entre les Parties en cas de différend.

### 13 – RESILIATION - REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Contrat cesse de plein droit et de façon automatique, par la réalisation de la vente et/ou du/des Service(s) ou, en cas d'inexécution d'une obligation visée aux articles 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et/ou 11 du Contrat et après une mise en demeure adressée par le créancier de l'obligation par LRAR à l'autre partie, restée infructueuse à l'expiration d'un délai de TRENTE (30) jours suivant la réception de la mise en demeure.

### 14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

LE DROIT APPLICABLE EST LE DROIT FRANÇAIS A L'EXCLUSION DE SES REGLES DE CONFLITS DE LOIS ET DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DU 11 AVRIL 1980 (CONVENTION DE VIENNE) SUR LA VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES. SI LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERCANT, TOUTE CONTESTATION NEE ENTRE LES PARTIES A L'OCCASION DU CONTRAT RELEVE DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS COMPETENTES DU SIEGE SOCIAL DE CIZERON BIO.